

 <p>CHU ANGERS CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE</p>	SAMU 49 - Centre 15	XXXX-PR-DEC-XX
	Procédure de Régulation	V1 21/09/2025
	Régulation déportée de la filière Traumatisés sévères en Mayenne	Version initiale 2025

Rédacteurs principaux	Validation
D. SAVARY PU - PH Chef de Service - SAMU 49	D. SAVARY PU - PH Chef de Service - SAMU 49 J. VERCHERE PH - SAMU 49

OBJECTIFS

- Rappeler l'offre de soin en déchocage en Mayenne
- Proposer une procédure d'admission pour les traumatisés sévères en fonction de leur niveau de gravité

1) Offre de soin en déchocage

- CH de Laval : Trauma center de niveau II
- CH de Château-Gontier : Trauma center de niveau III
- CH de Mayenne : niveau III en journée (Antenne de médecine d'urgence)

Rappel : Niveau III : pas d'équipe dédiée, accueil des grade C H24

2) Procédure d'envoi des équipes préhospitalières

Privilégier l'héliSMUR 49 pour tout appel pour Traumatisme sévère en zone centre et sud Mayenne

Privilégier l'héliSMUR 35 pour tout appel pour Traumatisme sévère en zone nord Mayenne

A défaut déclencher le SMUR terrestre médicalisé le plus proche. Le renfort de l'héliSMUR 49 s'il devient disponible est souhaitable pour les patients Grade A & B.

2) Procédure d'admission des traumatisés sévères

Grade C : Ils peuvent être accueillis aux urgences de Laval et Château-Gontier et Mayenne (en journée).

Grade A & B :

Ils sont à orienter préférentiellement au déchocage du CHU d'Angers, préalablement prévenu au 06 29 73 89 08.
Prévoir une jonction SMUR sur la DZ du CHU d'Angers pour libérer l'héliSMUR35 lorsque c'est possible.